

KUG-LAAGA

**Salon International des Professionnels
de Santé et de l'Intégration des Soins**

Secrétariat Permanent

Comité Jury International

Téléphones : (+226) 54689797
(+226) 61379292(Telegram/WhatsApp)

Site web: www.sipsis.bf

Email: comite.jury@sipsis.bf



Burkina Faso
Unité-Progrès-Justice

*Ouagadougou, le
17/09/2024*

**Salon International des Professionnels
de Santé et de l'Intégration des Soins**

" Prix Santé et Innovation Digitale "

Appel à candidatures

1.Contexte et dénomination du Prix

La première édition du Salon International des Professionnels de Santé et de l'Intégration des Soins (SIPSIS) se déroulera du 27 au 30 novembre 2024 à Ouagadougou. Il a pour but de contribuer à la souveraineté sanitaire et une synergie d'action des acteurs de l'écosystème de la santé (humaine, animale et environnementale) en Afrique. Le SIPSIS comprend plusieurs activités dont la nuit du professionnel de santé (NPS). La NPS est une soirée de dîner gala au cours de laquelle les mérites des acteurs de l'écosystème de la santé (humaine, animale et environnementale) seront reconnus et honorés. A cet effet, diverses récompenses seront décernées.

Le secrétariat permanent du SIPSIS coordonne les activités visant à identifier et à promouvoir les prix/récompenses qui seront retenus. Le Comité Jury International (CJI) du SIPSIS est responsable de l'exécution des travaux entrant dans ce cadre.

C'est dans cette perspective que le Comité Jury International (CJI) du Salon International des Professionnels de Santé et de l'Intégration des Soins (SIPSIS) lance un appel à candidatures pour le "**Prix Santé et Innovation Digitale**". Il vise à catalyser une transformation positive et durable dans le secteur de la santé en encourageant et en soutenant les innovations digitales qui ont le potentiel de sauver des vies, d'améliorer le bien-être des populations et de rendre les systèmes de santé plus efficaces et résilients. Il offre une plateforme pour reconnaître et amplifier les efforts des personnes physiques ou morales qui travaillent à l'intersection de la santé et de la technologie, inspirant ainsi une nouvelle génération de solutions innovantes pour les défis sanitaires mondiaux.

2.Objectifs

- **Promouvoir l'Innovation Digitale en Santé (humaine, animale et environnementale)**
 - ✓ Encourager le développement et l'adoption de solutions technologiques innovantes qui répondent aux besoins critiques du secteur de la santé.
 - ✓ Stimuler la créativité et l'entrepreneuriat dans le domaine de la santé numérique.
- **Reconnaître l'Excellence et l'Impact :**
 - ✓ Célébrer les projets et initiatives qui ont démontré un impact significatif et mesurable sur l'amélioration des soins de santé et du bien-être des populations.
 - ✓ Valoriser les efforts des acteurs qui intègrent efficacement les technologies digitales pour résoudre des problèmes complexes de santé.

- **Inspirer et Mobiliser les Acteurs du Secteur de la Santé** (humaine, animale et environnementale).
 - ✓ Encourager la collaboration entre les professionnels de la santé, les technologues, les chercheurs et les décideurs politiques pour créer des solutions intégrées et durables.
 - ✓ Sensibiliser sur l'importance de l'intégration des technologies digitales dans les systèmes de santé pour relever les défis actuels et futurs.
- **Faciliter le Partage des Connaissances et des Meilleures Pratiques :**
 - ✓ Créer une plateforme pour partager les réussites, les leçons apprises et les meilleures pratiques en matière d'innovation digitale en santé.
 - ✓ Favoriser le transfert de connaissances et la répliation de solutions efficaces dans différents contextes géographiques et socio-économiques.

3. Nombre de Lauréats

Le " **Prix Santé et Innovation Digitale** " est décerné à un lauréat.

4. Critères d'éligibilité des lauréats

Pour être éligibles au "**Prix Santé et Innovation Digitale**", les candidats doivent répondre aux critères suivants :

- **Innovation et Créativité / Originalité de la Solution** : La solution proposée doit être innovante et apporter une approche nouvelle ou améliorée dans le domaine de la santé.
- **Utilisation Efficace de la Technologie** : Intégration pertinente et efficace des technologies digitales telles que l'intelligence artificielle, les Big Data, la télémédecine, les applications mobiles, etc.
- **Impact Positif et Mesurable / Amélioration de la Qualité des Soins** : La solution doit avoir démontré une amélioration tangible de la qualité, de l'efficacité ou de l'accessibilité des services de santé. Présentation de données et d'indicateurs démontrant l'impact positif et mesurable de la solution sur la santé des populations cibles.
- **Viabilité et Durabilité / Soutenabilité à Long Terme** : La solution doit être économiquement viable et avoir le potentiel de maintenir et d'étendre son impact sur le long terme.
- **Adaptabilité et Scalabilité** : Capacité de la solution à être adaptée et reproduite dans différents contextes et à grande échelle.

- **Éthique et Confidentialité / Respect des Normes Éthiques** : Conformité aux normes éthiques en matière de soins de santé et de recherche, y compris le respect de la dignité humaine et des droits des patients.
- **Protection des Données et de la Vie Privée** : Mise en place de mesures solides pour assurer la sécurité et la confidentialité des données des patients.
- **Collaboration et Partenariats /Engagement des Parties Prenantes** : Implication active et collaboration efficace avec diverses parties prenantes, y compris les professionnels de la santé, les patients, les institutions académiques, les gouvernements et les organisations non gouvernementales.
- **Approche Interdisciplinaire** : Intégration de connaissances et d'expertises provenant de différents domaines pour développer et mettre en œuvre la solution.
- **Conformité Réglementaire /Respect des Réglementations en Vigueur** : La solution doit être conforme aux réglementations nationales et internationales pertinentes dans le domaine de la santé et des technologies de l'information.
- **Situation géographique** : être un ressortissant d'un pays membre de l'union africaine.

5. Critères d'Évaluation et Grille de Cotation

Les candidatures seront évaluées sur la base des critères ci-dessous, avec une grille de cotation ajustée. Chaque critère sera noté sur une échelle de **0 à 5/10/15/20 points**, permettant d'atteindre un total maximum de **100 points**.

Critères d'Évaluation	Description	Note Maximale
Innovation et Créativité / Originalité de la Solution	Nouveauté et amélioration apportée	10
Utilisation Efficace de la Technologie	Pertinence et efficacité de l'intégration technologique	15
Impact Positif et Mesurable / Amélioration de la Qualité des services de santé	Amélioration tangible de la qualité, efficacité ou accessibilité des soins ou des services de santé (humaine, animale et environnementale).	20
Viabilité et Durabilité / Soutenabilité à Long Terme	Viabilité économique et potentiel d'expansion	10
Adaptabilité et Scalabilité	Capacité à être adapté et reproduit dans différents contextes	10
Éthique et Confidentialité / Respect des Normes Éthiques	Conformité aux normes éthiques et protection des données	10

Protection des Données et de la Vie Privée	Mesures de sécurité et confidentialité des données des patients	10
Collaboration et Partenariats / Engagement des Parties Prenantes	Implication et collaboration avec diverses parties prenantes	5
Approche Interdisciplinaire	Intégration de connaissances provenant de différents domaines	5
1 Conformité Réglementaire / Respect des Réglementations en Vigueur	Conformité aux réglementations en vigueur	5

6. Dossier de Candidature

Le Dossier doit inclure :

- Une **copie légalisée d'un document d'identité** (carte d'identité ou passeport) du candidat pour les personnes physiques ou le **récépissé de création** (document équivalent) pour les personnes morales,
- Un **Engagement sur l'Honneur** dûment rempli et signé
- Un **Formulaire de Candidature** dûment rempli
- Un **Curriculum vitae** (03 pages au maximum) pour les personnes physiques et un **dossier de présentation /profile** (05 pages au maximum) pour les personnes morales (formulaire à télécharger et remplir).
- Une **lettre de recommandation** d'une autorité reconnue dans le domaine de la santé ou d'un partenaire stratégique.
- **Résumé du Projet** (10 pages maximum) expliquant l'initiative en mettant en évidence la nouveauté et l'amélioration apportée, la pertinence et l'efficacité de l'intégration technologique, l'amélioration tangible de la qualité, l'efficacité ou l'accessibilité des soins ou des services de santé (humaine, animale et environnementale), la viabilité économique et le potentiel d'expansion, la capacité à être adapté et reproduit dans différents contextes, la conformité aux normes éthiques et de protection des données, les mesures de sécurité et de confidentialité des données, l'implication et la collaboration avec diverses parties prenantes, l'intégration de connaissances provenant de différents domaines ou secteurs d'activités.

7. Modalités de Soumission

Les dossiers de candidature doivent être envoyés par mail à l'adresse suivante : comite.jury@sipsis.bf

L'objet du mail est « Candidature Prix Santé et Innovation Digitale ».

La date limite de soumission est fixée au **30 Octobre 2024 à 23H59**.

8. Processus de Sélection

Les candidatures seront évaluées par un panel d'experts issus du CJI. Les candidats présélectionnés pourraient être invités à fournir un dossier complémentaire, après quoi les lauréats seront désignés. L'annonce officielle du lauréat se fera lors de la Nuit du Professionnel de Santé (NPS).

9. Récompenses

Les lauréats du "**Prix Santé et Innovation Digitale**" recevra les récompenses suivantes :

- **Reconnaissance Publique :**
 - ✓ **Trophée Symbolique :** Un trophée distinctif sera remis à chaque lauréat en reconnaissance de leur contribution exceptionnelle.
 - ✓ **Certificat d'Excellence :** Un certificat officiel attestant de l'excellence et de l'impact du projet sera décerné.
 - ✓ **Visibilité Médias :** Une couverture médiatique extensive à travers divers canaux (presse écrite, télévision, radio, médias sociaux) pour promouvoir les projets et les réalisations des lauréats.
- **Dotation Financière :** Une dotation financière sera accordée à chaque lauréat pour soutenir la poursuite, l'expansion ou la mise à l'échelle de leur projet. Elle est fixée à un million (1 000 000) de francs CFA.
- **Accompagnement et Mentorat :** Accès à un programme de mentorat avec des experts de l'industrie pour fournir des conseils stratégiques et un soutien technique.
- **Accès à des Réseaux et Partenariats :** Opportunités de réseautage avec des investisseurs, des institutions de santé, des incubateurs et d'autres partenaires potentiels pour favoriser la collaboration et le développement futur du projet.
- **Opportunités de Développement et de Formation :** Accès à des formations et des ateliers spécialisés pour renforcer les compétences techniques et managériales des équipes projet.

- **Participation à des Conférences et Événements Internationaux :**
Invitation à participer et à présenter le projet lors de conférences et d'événements internationaux pertinents dans le domaine de la santé et de la technologie.

10. Dispositions Générales

- Tout dossier incomplet sera exclu,
- Le CJI se réserve le droit de ne pas attribuer le prix si aucune candidature ne répond aux critères attendus.
- Les décisions du CJI sont définitives et sans appel.
- Les informations fournies dans le cadre de cette candidature seront traitées avec la plus stricte confidentialité.

Pour toute information supplémentaire, veuillez contacter le Secrétariat Permanent du SIPSIS à l'adresse suivante : contact@sipsis.bf



Le Président du Comité Jury International

Prof Charlemagne Marie RagnagNéwendé OUEDRAOGO

*Gynécologue obstétricien
Professeur titulaire des universités
Chevalier dans l'Ordre de la Légion d'Honneur Française
Chevalier de l'Ordre du mérite de la Santé et de l'action sociale
Chevalier de l'Ordre de l'Étalon
Ancien ministre de la santé du Burkina Faso
Président de la SOGOB*